Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Hérault

Séminaire REX zonal

Le RETEX dans le département de l'Hérault

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Hérault

Séminaire REX zonal

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie

2013-2019

DÉCEMBRE 2012

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Hérault

Prolongation d'une action entamée dans le PDPFCI précédent

Action n°2.4 : Poursuivre les retours d'expérience

Objectif

Améliorer l'efficacité des mesures de prévention, par une analyse détaillée de quelques cas concrets

Situation actuelle

La méthodologie a été mise au point dès 2007.

16 feux de forêts ont fait l'objet de retours d'expérience, réalisés avec l'ensemble des partenaires (excepté en 2010).

Une dizaine de propositions ont débouché sur la mise en œuvre de mesures concrètes

Les RETEX ont porté exclusivement sur des feux de forêt en période estivale. Les feux sélectionnés ne sont pas systématiquement des grands feux, mais des feux « intéressants », choisis de façon partenariale, considérés comme riches d'enseignement. Les plus grands feux ont fait l'objet de RETEX partiels.

Les RETEX s'arrêtent à la première intervention. Les actions de lutte n'y sont pas abordées.

Une dizaine de propositions issues des RETEX ont débouché sur la mise en œuvre de mesures concrètes.

Mesures prévues

- Poursuivre les RETEX sur les feux de forêt
- Réaliser des RETEX sur les feux de forêt ayant causé des dommages aux constructions et sur des AFERPU avec dommages aux constructions

Secteurs concernés

Tout le département

Acteurs principaux

DDTM, SDIS, CG, ONF, ADCCFFH , gendarmerie

Partenaires associés

ONCFS

Objectif à atteindre et indicateurs de suivi

Indicateurs de suivi	Situation actuelle	Objectif à atteindre
Nombre annuel de feux de forêt analysés	2 à 3	2 à 3
RETEX sur feux de forêt avec dommages aux constructions	0	Tous

Calendrier de réalisation

Mesure	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
RETEX sur feux de forêt	X	X	X	X	X	X	X
RETEX sur feux de forêt avec dommages aux constructions	X	X	X	X	X	X	X

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Hérault

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'HÉRAULT

Direction
Départementale des
Territoires et de la
Mer de l'Hérault

GENDARMERIE
Identification Criminelle

Département Hérault

Office National des Forêts

DIRECTION DÉPARTEMENTALE D'INCENDIE ET DE SECOURS
HERAULT

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE 34
CCFF - RCSC
Comités Communaux Feux de Forêts
Réserves Communales de Sécurité Civile

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Agriculture Forêt
Unité Forêt Chasse

Affaire suivie par : M Marc CLOPEZ
Mail : marc.clopez@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 60 53

Montpellier, le 26 SEP. 2016

Le Directeur
à
Groupement de Gendarmerie de l'Hérault
Conseil Départemental de l'Hérault
ONF Gard-Hérault
SDIS service DFCI

Objet : Retour d'expérience feux de forêt.

La fiche action n° 2.8 du PDPFCI précise les mesures prévues pour réaliser les retours d'expérience sur les feux de forêt. La période très dangereuse vis-à-vis des incendies de forêt touchant à sa fin, je vous remercie de me faire part de vos propositions avant la fin du mois de septembre 2016, par retour de courrier ou de mail, pour les incendies de forêt 2016 sur lesquels vous jugeriez nécessaire de réaliser ce retour d'expérience commun.

Dans ce cadre je vous saurai gré de bien vouloir pour chaque incendie nous rappeler les particularités qui justifieront votre choix : données météo, enjeux, coupures de combustibles, débroussaillement obligatoire, infrastructures DFCI, traitement de l'alerte et de la première intervention etc...

À réception de vos propositions, un choix sera effectué et une réunion par incendie retenue sera programmée dans la semaine du 24 au 28 octobre 2016 afin de mettre en commun nos données et d'en faire l'analyse.

Le Directeur départemental
des territoires et de la mer,

Matthieu GREGORY

Copies : SIDPC, ADCCFFRSCH et ONCFS.

Bâtiment Ozone, 181 place Ernest Granier – CS 60 556 - 34 064 Montpellier cedex 02

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Hérault

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

Direction départementale
des territoires et de la mer
Service Agriculture Forêt
Unité Forêt Chasse

Affaire suivie par : M Marc CLOPEZ
Mail : marc.clopez@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 60 53

Montpellier, le 07 OCT. 2016

Le Directeur
à
Groupement de Gendarmerie de l'Hérault
Conseil Départemental de l'Hérault
ONF Gard-Hérault
SDIS service DFCI

Objet : Retour d'expérience feux de forêt.

Pour faire suite à la fiche action n° 2.8 du PDPFCI qui précise les mesures prévues pour réaliser les retours d'expérience sur les feux de forêt et à mon courrier du 26 septembre 2016, je vous invite à participer aux deux retours d'expérience suivants, axés principalement sur l'alerte, et la première intervention couplées aux infrastructures de DFCI.

1 – Incendie de forêt n°6512 du 07 septembre 2016 – 14h40 - Commune de CEBAZAN ;
Rendez-vous le lundi 07 novembre 2016 de 13h30 à 17h30 au centre de secours de PUISSERGUIER, rue Maurice Bousquet.

2 – Incendie de forêt n°4670 du 05 août 2016 – 18h00 - Commune de LE CRES
Rendez-vous le jeudi 10 novembre 2016 de 13h30 à 17h30 au local des forestiers-sapeurs de CASTRIES, ZAC des Cousteliers.

Je vous invite à apporter toutes les informations disponibles sur ces deux incendies, main-courante, témoignages, photos, vidéos, etc... et à solliciter la participation des personnels de vos services ayant réalisé la première intervention.

Le Directeur départemental
des territoires et de la mer,

Matthieu GREGORY

Copies : SIDPC, ADCCFFRSCH, Gendarmerie CIC et ONCFS pour participation éventuelle.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Hérault

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'HÉRAULT

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault

GENDARMERIE
Identification Criminelle

Département Hérault

Office National des Forêts

HERAULT
DIRECTION DÉPARTEMENTALE D'INCENDIE ET DE SECOURS

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE 34
CCFF - RCSC
Comités Communaux Feux de Forêts
Réserves Communales de Sécurité Civile

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'HÉRAULT

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault

RETEX – 2015-01

AZILLANET – 19 août 2015

Fiche de présence du lundi 30 novembre 2015 – CS d'OLONZAC

Nom	Qualité	Émargement
PAIRE Olivier	chef de Secours DFCI FS CD34	
JAMMES Jacques	Transmission Radio DFCI CD34	
PUGGIONI Philippe	FS CD 34 opérateur Radio	
LAGARDE Julien	FS Olonzac	
SALOUL Claude	APFM St Pons	
KANACASTET Martial	APFM St Pons	
THEVENET Jean Jacques	chef groupe Forestiers Sapeurs Olonzac	
PEYRE Gabriel	chef de groupe FS St Pierre de C	
GARS Gérard	chef d'Unité DFCI Est SDIS 34	
BERRUX Christophe	Forestier Sapeur	
FRAISSE Frédéric	Forestier Sapeur Olonzac	
BARRET YOANN	Forestiers Sapeurs OLONZAC	
MARTIN Benjamin	"	
MARQUEZ CHARLES	A DCCFF 34	
MARTEL Michel	DFCI ONF 34	
EVANO Georges	Gendarme. OLONZAC	
CHAPPERT Yannick	Sapeur Pompier OLONZAC	
COPPARD Mark	SPV OLONZAC	
RESPLANDY Patrick	chef unité DFCI OCEST SDIS 34	
CONTRERAS Eric	DFCI / SDIS 34	
Marc CLOPEZ	DDTM34 DFCI	
SAMPIETRO SERGE	POMPIER OLONZAC	

22

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Hérault

Séminaire REX zonal

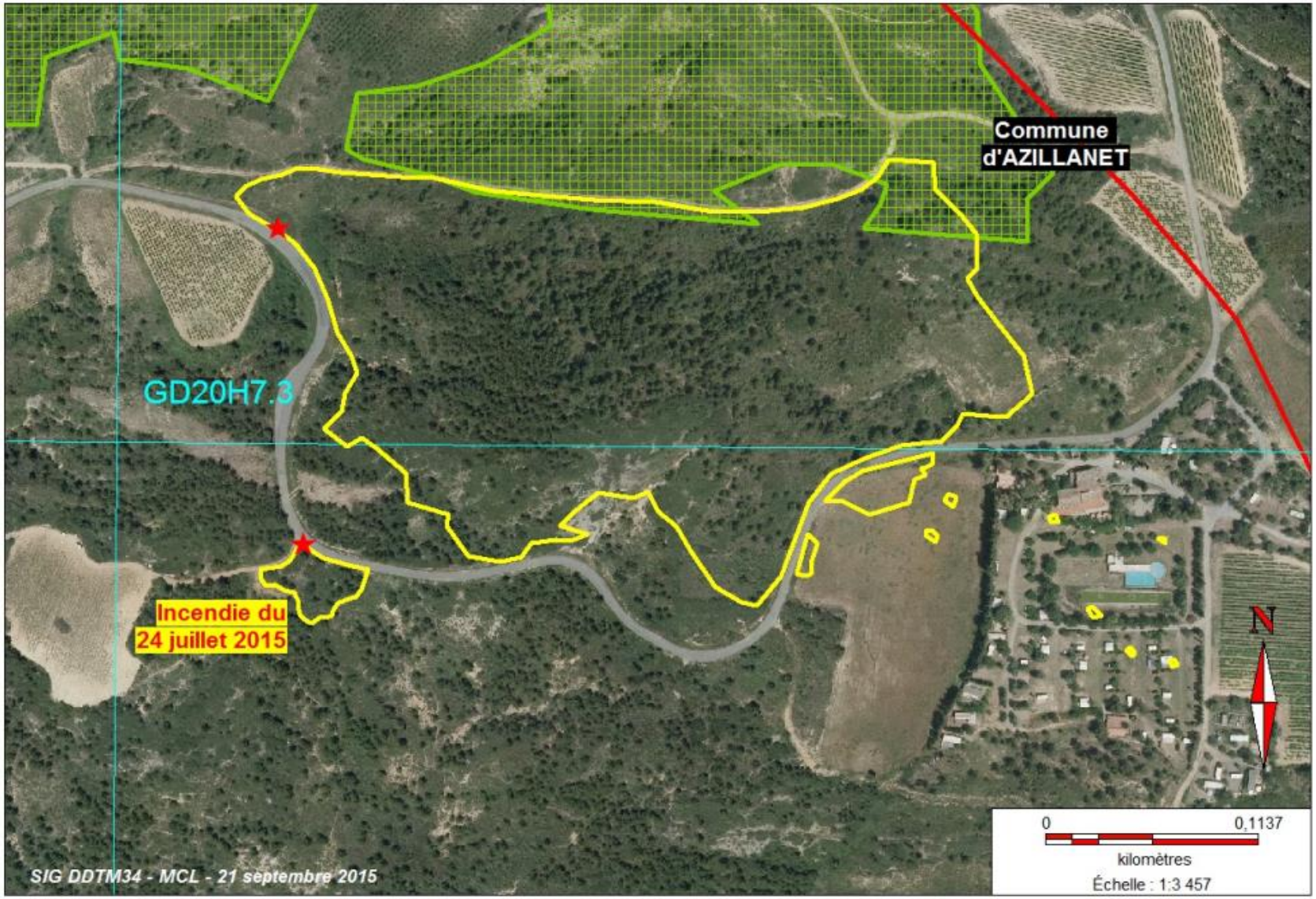

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Hérault

Séminaire REX zonal

1 – La météo du jour

La zone 346 est en risque modéré.
Toutefois l'analyse est calquée sur la zone 117 la plus proche, en risque sévère ce jour-là. Lors de l'audioconférence de 18h00 au SDIS, l'ambiance de terrain est prise en compte.
L'ONF prend en compte la 117 pour le positionnement des APFM.
L'ensemble des services tient compte du positionnement de la station de la 346 qui ne prend pas en compte la spécificité de la partie Minervoise en pin d'Alep.

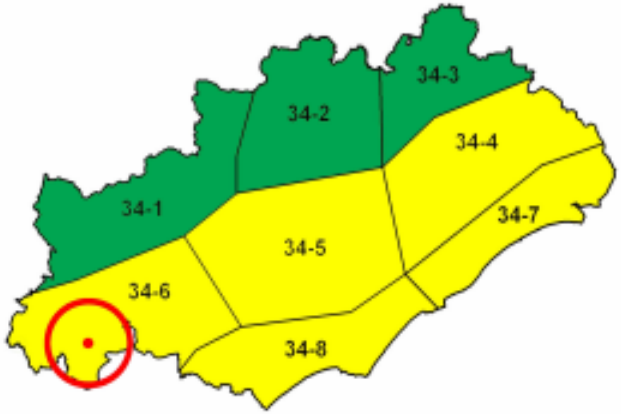

Proposition : *Création d'une division et d'une zone 346A avec les 9 communes de FELINES-MINERVOIS, LA LIVINIERE, SIRAN, CESSERAS, AZILLANET, AIGNE, BEAUFORT, OUPIA et OLONZAC dont le risque météo sera calqué sur le risque de la zone 117.*

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Hérault

Séminaire REX zonal

1 – La météo du jour

La zone 346 est en risque modéré.
Toutefois l'analyse est calquée sur la zone 117 la plus proche, en risque sévère ce jour-là. Lors de l'audioconférence de 18h00 au SDIS, l'ambiance de terrain est prise en compte.
L'ONF prend en compte la 117 pour le positionnement des APFM.
L'ensemble des services tient compte du positionnement de la station de la 346 qui ne prend pas en compte la spécificité de la partie Minervoise en pin d'Alep.

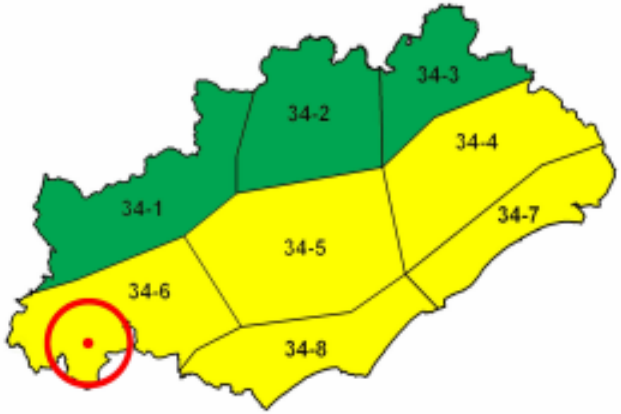

Proposition : *Création d'une division et d'une zone 346A avec les 9 communes de FELINES-MINERVOIS, LA LIVINIERE, SIRAN, CESSERAS, AZILLANET, AIGNE, BEAUFORT, OUPIA et OLONZAC dont le risque météo sera calqué sur le risque de la zone 117.*

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Hérault

Séminaire REX zonal

2 – Le dispositif de terrain prévisionnel
Un véhicule APFM sur l'itinéraire Minervois. Les îlots CD armés sur OLO1, OLO2 et OLO3. L'incendie a lieu sur l'îlot OLO4. Les APFM ne disposent pas de l'état des moyens en place. Ils patrouillent en priorité sur les forêts domaniales et communales où le régime forestier est appliqué. Si un îlot CD n'est pas occupé, pourquoi ne pas l'armer avec un véhicule APFM ? Suivant la situation, il faut pouvoir adapter le dispositif quels que soient les acteurs, APFM, CD ou SDIS. La gendarmerie a apprécié les postes mobiles plutôt que fixes.
Propositions : *Fournir à chaque patrouille une carte des itinéraires APFM, des îlots CD et SDIS.* *Prévoir un additif à l'atlas DFCI au format A3 intégrant ces cartes.* *Mettre les APFM dans le circuit d'envoi des moyens prévisionnels et des bilans.*

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Hérault

Séminaire REX zonal

2 – Le dispositif de terrain prévisionnel

Un véhicule APFM sur l'itinéraire Minervois.
Les îlots CD armés sur OLO1, OLO2 et OLO3. L'incendie a lieu sur l'îlot OLO4.
Les APFM ne disposent pas de l'état des moyens en place. Ils patrouillent en priorité sur les forêts domaniales et communales où le régime forestier est appliqué.
Si un îlot CD n'est pas occupé, pourquoi ne pas l'armer avec un véhicule APFM ? Suivant la situation, il faut pouvoir adapter le dispositif quels que soient les acteurs, APFM, CD ou SDIS.
La gendarmerie a apprécié les postes mobiles plutôt que fixes.

Propositions : *Fournir à chaque patrouille une carte des itinéraires APFM, des îlots CD et SDIS.*
Prévoir un additif à l'atlas DFCI au format A3 intégrant ces cartes.
Mettre les APFM dans le circuit d'envoi des moyens prévisionnels et des bilans.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Hérault

Séminaire REX zonal

3 – L'alerte	*(les groupes horaires sont ceux de chaque service)*
18:19	134 en place à Lauriole voit un premier incendie. Il annonce un « feu de pinède » et le localise sur la « route du Vernis » .
18:22	134 voit et annonce un second départ de feu, celui du Vernis. À la demande du PR, les 3 véhicules CD armés d'OLONZAC sont engagés.
18:22	Le véhicule armé APFM 893 est envoyé par le PR en protection du camping du Vernis.
18:25	Arrivées 134 et 132 (qui se trouvait entre BEAUFORT et OLONZAC)
18:27	Les APFM 893 se positionnent à l'entrée nord du camping.
18:30	133 en termine avec le premier incendie. Disponible, il se rend sur l'incendie du Vernis.
18:32	133 se positionne au départ supposé de l'incendie du Vernis.
18:35	Départ caserne du CCFF OLONZAC pour le feu.
Problème d'incohérence *des groupes horaires et de leur transcription sur la main-courante du PR.* *Le CD doit rechercher les groupes horaires de la géolocalisation et vérifier leur transcription.*	

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Hérault

Séminaire REX zonal

3 – L'alerte	*(les groupes horaires sont ceux de chaque service)*
18:19	134 en place à Lauriole voit un premier incendie. Il annonce un « feu de pinède » et le localise sur la « route du Vernis » .
18:22	134 voit et annonce un second départ de feu, celui du Vernis. À la demande du PR, les 3 véhicules CD armés d'OLONZAC sont engagés.
18:22	Le véhicule armé APFM 893 est envoyé par le PR en protection du camping du Vernis.
18:25	Arrivées 134 et 132 (qui se trouvait entre BEAUFORT et OLONZAC)
18:27	Les APFM 893 se positionnent à l'entrée nord du camping.
18:30	133 en termine avec le premier incendie. Disponible, il se rend sur l'incendie du Vernis.
18:32	133 se positionne au départ supposé de l'incendie du Vernis.
18:35	Départ caserne du CCFF OLONZAC pour le feu

***Problème d'incohérence** des groupes horaires et de leur transcription sur la main-courante du PR.*
Le CD doit rechercher les groupes horaires de la géolocalisation et vérifier leur transcription.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Hérault

Séminaire REX zonal

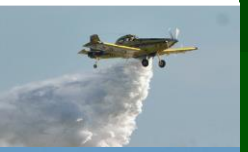

4 – La première intervention *(les groupes horaires sont ceux de chaque service)*	
18:25	OLO2 et OLO4 sont les premiers intervenants. Ils se placent en protection du camping du Vernis avec la DIR SIRAN, rejoints par les deux CCFF d'OLONZAC.

Les pompiers travaillent à l'eau sur cet incendie.
La protection du camping est prioritaire, tous les véhicules, même forestiers, assurent cette protection.
La gendarmerie confirme l'enjeu camping à protéger en priorité.
Le feu est trop dense pour être attaqué : incendie en pinède en phase ascendante.
Les moyens aériens nationaux assurent la maîtrise de la progression de l'incendie. Canadairs et Trackers interviennent en tête de feu et flanc droit.
Le flanc gauche se stabilise tout seul en bordure d'un chemin, parallèlement au vent.
Excellente évacuation du camping avec des navettes et contact positif avec le gérant.
A l'actif du camping : le débroussaillement réalisé, l'évacuation de 80 personnes avec une parfaite maîtrise de l'événement.
Le CCoFF (comité communal feu de forêt) qui traitait l'accessibilité de la RD est resté sous le largage du Canadair (voir photo ci-dessous). Il est impératif qu'ils se signalent au COS pour être pris en charge.
Les CcoFF n'ont pas de fonction de police et ont eu des difficultés à assurer le blocage de la RD d'accès au chantier.
Le CD a mis en place une fréquence mobile de dégagement pour les forestiers-sapeurs. Son rôle est de parler sur la 84 et de servir de relais avec le PR forestier. C'est un « appui technique radio »

Propositions : *L'ADCCFF va intégrer dans ses formations l'importance de se signaler au COS en cas d'événement. Ils peuvent aussi se signaler au point de transit qui en informe le COS.*
La gendarmerie, police rurale ou municipale doivent en faire autant.
Souligner la réactivité très positive du camping du Vernis, récemment ouvert.
Tous les moyens de transmission pourraient être installés au même endroit : SDIS et CD.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Hérault

Séminaire REX zonal

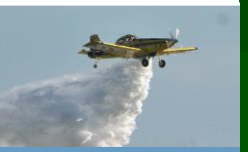

4 – La première intervention *(les groupes horaires sont ceux de chaque service)*	
18:25	OLO2 et OLO4 sont les premiers intervenants. Ils se placent en protection du camping du Vernis avec la DIR SIRAN, rejoints par les deux CCFF d'OLONZAC.

Les pompiers travaillent à l'eau sur cet incendie.
La protection du camping est prioritaire, tous les véhicules, même forestiers, assurent cette protection.
La gendarmerie confirme l'enjeu camping à protéger en priorité.
Le feu est trop dense pour être attaqué : incendie en pinède en phase ascendante.
Les moyens aériens nationaux assurent la maîtrise de la progression de l'incendie. Canadairs et Trackers interviennent en tête de feu et flanc droit.
Le flanc gauche se stabilise tout seul en bordure d'un chemin, parallèlement au vent.
Excellente évacuation du camping avec des navettes et contact positif avec le gérant.
A l'actif du camping : le débroussaillement réalisé, l'évacuation de 80 personnes avec une parfaite maîtrise de l'événement.
Le CCoFF (comité communal feu de forêt) qui traitait l'accessibilité de la RD est resté sous le largage du Canadair (voir photo ci-dessous). Il est impératif qu'ils se signalent au COS pour être pris en charge.
Les CcoFF n'ont pas de fonction de police et ont eu des difficultés à assurer le blocage de la RD d'accès au chantier.
Le CD a mis en place une fréquence mobile de dégagement pour les forestiers-sapeurs. Son rôle est de parler sur la 84 et de servir de relais avec le PR forestier. C'est un « appui technique radio »

Propositions : *L'ADCCFF va intégrer dans ses formations l'importance de se signaler au COS en cas d'événement. Ils peuvent aussi se signaler au point de transit qui en informe le COS.*
La gendarmerie, police rurale ou municipale doivent en faire autant.
Souligner la réactivité très positive du camping du Vernis, récemment ouvert.
Tous les moyens de transmission pourraient être installés au même endroit : SDIS et CD.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Hérault

Séminaire REX zonal

5 – Pistes - Points d'eau - OLD
Pas de pistes DFCI sur le secteur. Pas de points d'eau DFCI sur le secteur OLD réalisées autour du camping ayant garanti une excellente évacuation.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DDTM34
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault

RETEX DFCI N° 2015-01
Incendie n° 2015-34-4576 du 19 août 2015 à 18h18
Commune d'AZILLANET pour 6,10 hectares

Rédaction Marc CLOPEZ	Du lundi 30 novembre 2015 de 9h30 à 12h00 Caserne CS d'OLONZAC (Hérault)	**Diffusion :** Services DFCI

Services représentés *(feuille de présence jointe)*

ADCCFF
APFM
Conseil Départemental
DDTM
Gendarmerie
ONF
SDIS

1 – La météo du jour

La zone 346 est en risque modéré.
Toutefois l'analyse est calquée sur la zone 117 la plus proche, en risque sévère ce jour-là. Lors de l'audioconférence de 18h00 au SDIS, l'ambiance de terrain est prise en compte.
L'ONF prend en compte la 117 pour le positionnement des APFM.
L'ensemble des services tient compte du positionnement de la station de la 346 qui ne prend pas en compte la spécificité de la partie Minervoise en pin d'Alep.

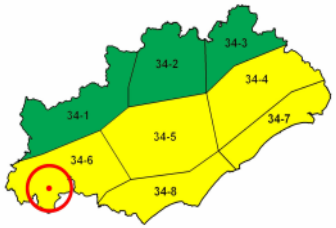

Proposition : *Création d'une division et d'une zone 346A avec les 9 communes de FELINES-MINERVOIS, LA LIVINIERE, SIRAN, CESSERAS, AZILLANET, AIGNE, BEAUFORT, OUPIA et OLONZAC dont le risque météo sera calqué sur le risque de la zone 117.*

2 – Le dispositif de terrain prévisionnel

Un véhicule APFM sur l'itinéraire Minervois.
Les îlots CD armés sur OLO1, OLO2 et OLO3. L'incendie a lieu sur l'îlot OLO4.
Les APFM ne disposent pas de l'état des moyens en place. Ils patrouillent en priorité sur les forêts domaniales et communales où le régime forestier est appliqué.
Si un îlot CD n'est pas occupé, pourquoi ne pas l'armer avec un véhicule APFM ? Suivant la situation, il faut pouvoir adapter le dispositif quels que soient les acteurs, APFM, CD ou SDIS.
La gendarmerie a apprécié les postes mobiles plutôt que fixes.

Propositions : *Fournir à chaque patrouille une carte des itinéraires APFM, des îlots CD et SDIS.*
Prévoir un additif à l'atlas DFCI au format A3 intégrant ces cartes.
Mettre les APFM dans le circuit d'envoi des moyens prévisionnels et des bilans.

3 – L'alerte *(les groupes horaires sont ceux de chaque service)*

18:19	134 en place à Lauriole voit un premier incendie. Il annonce un « feu de pinède » et le localise sur la « route du Vernis » .
18:22	134 voit et annonce un second départ de feu, celui du Vernis. À la demande du PR, les 3 véhicules CD armés d'OLONZAC sont engagés.
18:22	Le véhicule armé APFM 893 est envoyé par le PR en protection du camping du Vernis.
18:25	Arrivées 134 et 132 (qui se trouvait entre BEAUFORT et OLONZAC)
18:27	Les APFM 893 se positionnent à l'entrée nord du camping.
18:30	133 en termine avec le premier incendie. Disponible, il se rend sur l'incendie du Vernis.
18:32	133 se positionne au départ supposé de l'incendie du Vernis.
18:35	Départ caserne du CCFF OLONZAC pour le feu.

Problème d'incohérence *des groupes horaires et de leur transcription sur la main-courante du PR.*
Le CD doit rechercher les groupes horaires de la géolocalisation et vérifier leur transcription.

4 – La première intervention *(les groupes horaires sont ceux de chaque service)*

18:25	OLO2 et OLO4 sont les premiers intervenants. Ils se placent en protection du camping du Vernis avec la DIR SIRAN, rejoints par les deux CCFF d'OLONZAC.

Les pompiers travaillent à l'eau sur cet incendie.
La protection du camping est prioritaire, tous les véhicules, même forestiers, assurent cette protection.
La gendarmerie confirme l'enjeu camping à protéger en priorité.
Le feu est trop dense pour être attaqué : incendie en pinède en phase ascendante.
Les moyens aériens nationaux assurent la maîtrise de la progression de l'incendie. Canadairs et Trackers interviennent en tête de feu et flanc droit.
Le flanc gauche se stabilise tout seul en bordure d'un chemin, parallèlement au vent.
Excellente évacuation du camping avec des navettes et contact positif avec le gérant.
A l'actif du camping : le débroussaillement réalisé, l'évacuation de 80 personnes avec une parfaite maîtrise de l'événement.
Le CCoFF (comité communal feu de forêt) qui traitait l'accessibilité de la RD est resté sous le largage du Canadair (voir photo ci-dessous). Il est impératif qu'ils se signalent au COS pour être pris en charge.
Les CcoFF n'ont pas de fonction de police et ont eu des difficultés à assurer le blocage de la RD d'accès au chantier.
Le CD a mis en place une fréquence mobile de dégagement pour les forestiers-sapeurs. Son rôle est de parler sur la 84 et de servir de relais avec le PR forestier. C'est un « appui technique radio »

Propositions : *L'ADCCFF va intégrer dans ses formations l'importance de se signaler au COS en cas d'événement. Ils peuvent aussi se signaler au point de transit qui en informe le COS.*
La gendarmerie, police rurale ou municipale doivent en faire autant.
Souligner la réactivité très positive du camping du Vernis, récemment ouvert.
Tous les moyens de transmission pourraient être installés au même endroit : SDIS et CD.

5 – Pistes - Points d'eau - OLD

Pas de pistes DFCI sur le secteur.
Pas de points d'eau DFCI sur le secteur
OLD réalisées autour du camping ayant garanti une excellente évacuation.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Hérault

Séminaire REX zonal

Des questions ?

Merci.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Hérault

Les plans d'actions suite aux grands incendies de 2010

Demandés par le Préfet lors de la réunion du 16 septembre 2010 à Assas.

Concertés et établis par la DDTM pour chacune des 11 communes concernées :
Méze, Montagnac et Villeveyrac. Assas, Castries, Fontanès, Guzargues, Montaud, St-Bauzille de Montmel, Ste-Croix de Quintillargues et Teyran.

Engagements signés le 10 décembre 2010 entre le Préfet et les maires des communes sinistrées.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DDTM34

Bilan des 11 plans d'actions signés après les incendies du 30 août 2010

Août 2015
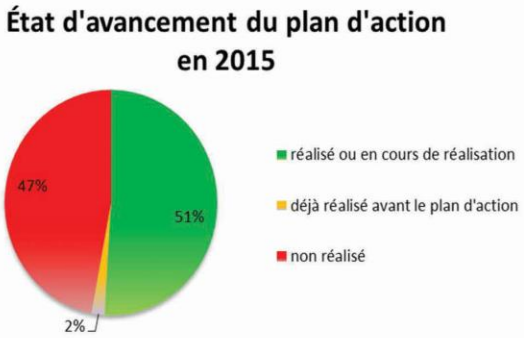
Agence MTDA
Les Terrasses de Ribas
47, avenue des Ribas
13 770 VENELLES
France
+334 42 20 12 57
mtda@mtda.fr